

CGV (conditions générales de vente) FORMATION

HASNAV, 53 rue pasteur 62110 HENIN BEAUMONT, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (en cours) auprès du Préfet de région Haut de France.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SASU HASNAV pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation.

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de développement des compétences professionnelles prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation de formation sera délivré au stagiaire.
- L'action de formation comprendra un effectif maximum de 3 personnes.
- Le programme de l'action de formation est disponible dans chaque rubrique de la formation souhaitée.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare : à vérifier selon la formation choisie.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu au 53 rue pasteur, 62110 HENIN BEAUMONT
- Le formateur sera BEZZAOUYA Vanessa, gérante de la société, Esthéticienne diplômée.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou partie à distance, les modalités de contrôle de connaissances, sont annexées au présent contrat.

Article 5 : Nature de la sanction

Dans le cadre d'une formation certifiante, le bénéficiaire s'il réussit l'évaluation se verra attribuer un parchemin.

Dans le cadre d'une formation non certifiante, le bénéficiaire pourra, sur demande obtenir un certificat de réalisation.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

- Onze jours ouvrés pour se rétracter
- ~~Quatorze jours pour se rétracter (contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement)~~

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Modalités de paiement

L'inscription est validée après signature de la convention et/ou versement de l'acompte

Si des pré-requis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Un acompte obligatoire de 30% du prix de la formation est exigé.

Le reste du paiement doit être réglé à la fin de la formation, si financement personnel.

Article 8 : Conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : 100% de remboursement

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporise de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.